



# COMMUNIQUE DE PRESSE

DU 02/08/2021 – 07H35

## MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

GERARD PERRIER INDUSTRIE (FR0000061459 – PERR)

(LA « SOCIETE » OU « GPI »)

### Mise en œuvre du programme de rachat d'actions - Réaffectation de 70 859 actions auto-détenues

La Société, spécialisée dans la maîtrise de l'électricité au service de l'industrie, annonce la réaffectation de 70 859 actions auto-détenues initialement affectées en vertu de l'objectif d'annulation des actions dans le cadre d'une réduction de capital.

Cette auto-détention résulte de la mise en œuvre, par le Directoire, dans sa réunion en date du 8 novembre 2020, du programme de rachat d'actions, conformément à la délégation de compétence adoptée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 18 juin 2020 dans sa 15<sup>ème</sup> résolution.

La Société a ainsi racheté hors marché en date du 21 décembre 2020 un bloc de 70 859 de ses propres actions<sup>1</sup>.

A la suite du vote favorable par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires en date du 3 juin 2021 du renouvellement du programme de rachat d'actions dans sa 14<sup>ème</sup> résolution, et en considération de besoins plus adéquats de la Société, le Directoire a décidé, lors de sa réunion du 30 juillet 2021, de réaffecter les 70 859 actions susvisées à l'objectif liée à l'optimisation, la gestion financière et patrimoniale de la Société en pouvant notamment disposer de titres destinés à être remis à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opération de croissance externe, étant précisé qu'en vertu de cet objectif, la Société ne pourra racheter un nombre d'actions ne pouvant excéder 5% du nombre d'actions total composant le capital social ajusté de toute modification survenue sur celui-ci pendant la période d'autorisation.

<sup>1</sup> Cf. Communiqué de presse en date du 22 décembre 2020.

## **Mise en œuvre du programme de rachat d'actions – Dation en paiement de 19 858 actions auto-détenues**

En outre, dans le cadre de l'acquisition de l'intégralité des titres composant le capital social de la société AECE GROUP<sup>2</sup>, société par actions simplifiée au capital de 258 400,00 euros, dont le siège social est Aéroport Pyrénées, Rue du Ger, 64121 Serres-Castet, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Pau sous le numéro 392 459 566, le Directoire a décidé, lors de sa réunion du 30 juillet 2021, à titre de règlement d'une partie du prix de cession des titres de la société AECE GROUP, d'autoriser la dation en paiement de 19 858 actions auto détenues au titre de l'objectif d'optimisation et de la gestion financière et patrimoniale de la Société au bénéfice de :

- Monsieur Christian Houel, cédant d'une partie des titres de la société AECE GROUP, à hauteur de 9 929 actions GERARD PERRIER INDUSTRIE, et de
- Madame Ginette Houel, cédant d'une partie des titres de la société AECE GROUP, à hauteur de 9 929 actions GERARD PERRIER INDUSTRIE.

Contact Grégoire CACCIAPUOTI / e-mail : [gcacciapuoti@gerard-perrier.com](mailto:gcacciapuoti@gerard-perrier.com)

NYSE EURONEXT Eurolist Compartiment B - ISIN FR0000061459 – PERR  
[www.gerard-perrier.com](http://www.gerard-perrier.com)

---

<sup>2</sup> Cf. Communiqué de presse en date du 2 août 2021.